

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2025
DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 20
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. M. DAMBRICOURT. M. VANPOPERINGHE. Mme BECQUET. M. CHARLEMAGNE. Mme SOLTYSIAK. Mme SCOTTE. M. BUCKMAN. Mme DELHAYE. Mme BINET. M. ODIEVRE. M. REVILLON. M. PENEZ. M. BLIN. M. MARIE. Mme CADET. Mme VOET.

ABSENTS : M. COURTIN. Mme WUYTS (procuration à M. DESCHODT). Mme CABRE (procuration à Mme BINET).

N°2025/002 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS (PTS-T)

Vu la délibération MCT/2016/113 du Conseil Département du Nord du 13 avril 2016

Vu la délibération MCT/2016/202 du Conseil Département du Nord du 13 juin 2016

Vu la notice de présentation du dispositif Projets Territoriaux Structurants Programmation 2025-2026

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose qu’en raison de son rayonnement à l’échelle de plusieurs communes, le projet d’extension et de rénovation du centre socio-culturel, dont le coût prévisionnel s’élève à : 3 204 582 € HT, est susceptible de bénéficier d’un financement du Département du Nord au titre du fond dédié aux Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques Territoriaux (PTS-T).

Le coût des travaux (tranche 1 + tranche 2) est estimé à 2 524 829€ HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

MONTANT TOTAL DU PROJET - TRANCHES 1 ET 2 (HT en €)

3 204 582 €

PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT AVANT-PROJET DEFINITIF (Montants HT)

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT€	RESSOURCES PREVISIONNELLES	HT€
Travaux Tranche 1	2 300 925	DETR 2025 - 40% (plafond dépenses 1 000 000€ HT)	400 000
Travaux Tranche 2	223 904	DETR 2026 - 40% de la tranche 2	89 562
Mission maîtrise d'œuvre T1 (11,37% des travaux)	261 615	Conseil régional	150 000
Mission maîtrise d'œuvre T2 (11,37% des travaux)	25 458	Conseil départemental du Nord- PTS	500 000
Etudes et diagnostics	70 000	Fond de concours CCHF	142 000
Bureau de contrôle	13 580	CAF	100 000
Mission SPS	6 120	Autres subventions	75 000
Actualisation et aléas (12% des travaux)	302 979	Fonds Propres Tranche 1	250 000
		Fonds Propres Tranche 2	50 000
		Emprunts	1 448 020
TOTAL HT	3 204 582	TOTAL HT	3 204 582

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet s'articule en deux tranches fonctionnelles.

Cette organisation permettra de maintenir les activités du centre pendant toute la durée des travaux, en démarrant la seconde tranche une fois la première livrée.

La première phase est l'extension du centre socio-culturel. Les consultations des entreprises se feront au printemps 2025 pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2025. La réception des travaux est estimée à fin février 2027.

A l'issue des travaux d'extension, l'ensemble des équipes et des activités rejoindront le nouveau bâtiment, permettant ainsi de rénover les locaux existants.

Le démarrage de cette seconde phase est estimé à mars 2027 pour une durée de 5 mois.

Le projet devrait donc être achevé en juillet 2027.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- une présentation générale du projet
- un argumentaire et des réponses aux modalités
- le calendrier prévisionnel global
- le formulaire de demande de bonification Nord Durable (si concerné)
- le plan de financement prévisionnel,
- la délibération du Conseil municipal
- l'attestation de non-commencement de tout ou partie du projet et d'engagement
- l'avis consultatif de l'établissement public de coopération intercommunale sur le projet (pièce facultative)
- les résultats d'appels d'offres des travaux ou dossiers de consultation des entreprises
- un plan de financement détaillé par postes présentant le détail des financements de tous les partenaires
- l'attestation de présence de clauses sociales dans le(s) marché(s) cosignée du facilitateur et du maître d'ouvrage
- toutes pièces complémentaires demandées par les services instructeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (22 votants : 18 pour – 4 abstentions) :

- d'arrêter le projet d'extension et de rénovation du centre socio-culturel
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre du fonds dédié aux Projets Territoriaux Structurants (PTS-T)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.